

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 avril 2019 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire. Absent et excusé : Alain REYNAUD.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 05/02/2019 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner :	SABOT Claude (maison) – GARNIER Nicole (maison) – VACHERON J.C (maison) – LACHANAT Pierre (maison).
Déclarations préalables accordées ou tacites	MERAUT Gilberte : panneaux photovoltaïques TROTTEZ Gérard : modification d'ouvertures CHALUBIEC Henri : modification façades NICOUD Olivier : création d'ouvertures
Déclarations préalables en cours	néant
Permis accordés ou tacites	BARTHOLOMOT Tom : maison individuelle
Permis en cours	RODIN Didier : panneaux photovoltaïques

APPROBATION RAPPORT CLECT : TRANSFERT ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES A LA CCFE :

La gestion des zones d'activités rentre dans le cadre des compétences obligatoires exercées par la Communauté de Communes de Forez-Est. Ainsi 14 zones d'activités communales réparties sur 12 communes doivent être transférées à l'intercommunalité (la commune de Rozier n'est pas concernée puisque la zone d'activité de Paillassieux était déjà intercommunale avec Les Collines du Matin). Le Conseil valide le rapport du 20/02/2019 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui fixe le montant des charges transférées pour les communes concernées.

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCFE

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'initialement, la loi NOTRe du 7 août 2015, prévoyait le transfert obligatoire des compétences communales eau potable et assainissement collectif aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Or, la loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif et dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, le transfert obligatoire sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCFE au 1^{er} janvier 2020.

MARCHE TRAVAUX VOIRIE 2019 AVEC LA CCFE

Pour rappel, la commune de Rozier en Donzy a adhéré en 2018, au groupement de commandes mis en place par la CCFE, pour la signature d'un marché de travaux de voirie.

Le marché est reconduit en 2019 ; le programme des travaux concernera la rue du Petit Faubourg et la Route de Montjean, pour une dépense estimée à 36.435,50 € HT.

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES

La répartition des jurés entre les communes du département est fixée par arrêté préfectoral. Trente jurés sont ainsi proposés pour le canton de FEURS dont un pour la commune de Rozier en Donzy. Le Conseil a procédé au tirage au sort des jurés pour l'année 2020, à partir de la liste électorale (en nombre triple, soit 3 noms pour Rozier : ROUX Camille – COUBLE Marie-Noëlle – BREST Pierre).

ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES

M. le Maire présente un état de dettes à effacer, imposé par le juge dans le cadre d'un dossier de surendettement. Le Conseil décide donc d'admettre en créance éteinte la somme de 30,75 €.

FOURRIERE ANIMAUX ERRANTS

Par convention, le Conseil décide de confier au Domaine des Muriers de St-Etienne le Molard, pour l'année 2019, l'accueil, la prise en charge et le transport des animaux trouvés en état de divagation sur le territoire de la commune. Coût 650 €

DEMANDE DE SUBVENTION SARL J'M LA VIANDE

Dossier reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal (le dossier doit d'abord passer en commission auprès de Forez-Est). Ce dossier s'inscrit dans le cadre du dispositif « aides directes aux commerces, artisans et services avec point de vente », mis en place par la Région, en partenariat avec Forez-est et les communes adhérentes.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADMR POUR DIVERS EQUIPEMENTS A LA MAPA DES PETITES BRUYERES

Le Conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'ADMR, d'un montant de 2.000 €, pour l'achat de divers équipements destinés à la résidence des Petites Bruyères : remplacement lave-vaisselle et armoire réfrigérée ainsi que climatisation de la salle de restaurant.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

De jeunes Roziérois participent à des projets solidaires ou sportifs par le biais de leur lycée, ou autres organismes, lesquels sollicitent à ce titre une subvention.

Le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

- Lycée Le Château d'Aix : voyage humanitaire au Maroc - 150 € (Léo VIVES)
- Association Sportive Lycée du Forez : participation championnat de France UNSS Basket-ball - 150 € (Killian BASTIAN)
- MJC de Feurs : projet épicerie solidaire à Argelès sur Mer (Naomi DUTEL)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil vote à l'unanimité les taux suivants, pour l'exercice 2019 :

Année	Taxe d'habitation	Taxe Foncière propriétés Bâties	Taxe Foncière propriétés Non Bâties
2019	10.27	19.55	35,78
2018	9,78	20.05	35,78

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Le Conseil vote les subventions 2019 pour un montant de 72.500 €, dont 50.000 € alloués à l'AFR pour ses activités de centre de loisirs et périscolaire (en contrepartie, la commune bénéficie d'une aide de la CAF dans le cadre du contrat enfance). Détail des autres subventions en annexe.

PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2019

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Principal	958.282 €	602.025 €
Assainissement	79.979 €	131.097 €
Restaurant	23.710 €	18.492 €

Principaux projets d'investissements :

travaux rénovation cimetière - travaux de voirie - aménagement jardin public - travaux rénovation bâtiment DEYME - aménagement bâtiments (volets électriques école, accessibilité, travaux électricité, remplacement porte latérale mairie, création ouverture porte local technique...) - travaux dalle garages et container cimetière - travaux incendie (règlement du SDIS) - matériel informatique école - vidéosurveillance (achat caméras) - matériel technique (achat mini-pelle, camion...) - installations de voirie (adressage, panneaux sentier botaniques, panneaux directionnels...) - divers : guirlandes de Noël, armoire réfrigérée ...

CONVENTION DE VERSEMENT SUBVENTION 2019 A L'AFR

Dans le cadre de la loi n° 2000-321 relative à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, il est fait obligation de conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 €. M. le Maire présente la convention à intervenir avec l'AFR, fixant le montant de l'aide 2019 (égale à 50.000 €) et précisant les obligations de l'association.

CONVENTION UTILISATION MATERIEL C. BOURRAT

En lien avec sa précédente activité d'entrepreneur de travaux publics, M. Christophe BOURRAT a conservé divers équipements qu'il est prêt à mettre occasionnellement et gratuitement à disposition de la commune. Ces équipements sont les suivants : épareuse, tarière, brise-roche et remorque pour transport mini-pelle. Le Conseil approuve la convention définissant toutes les modalités de cette mise à disposition.

POINTS DIVERS

Jumelage : Assemblée Générale extraordinaire le 24/05 à 20H, à la Mairie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 21 mai 2019 à 20 Heures

ANNEXE – SUBVENTIONS 2019

6574	BP 2019
AFR - Contrat Enfance	50.000 €
AFR - Centre de Loisirs	150 €
AFR - travaux rénovation	1.750 €
Comité des Fêtes Fonctionnement	750 €
Comité des Fêtes (consommation électricité)	200 €
Comité des Fêtes Apéritif	700 €
Comité des Fêtes Feu d'artifice	500 €
Basket (apprenti)	1.500 €
A.D.M.R.	150 €
A.D.M.R.	2.000 €
AISPAS	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400 €
Comité de Jumelage	500 €
OCCE Coopérative scolaire	750 €
OCCE Coopérative scolaire Classe Découverte	945 €
OCCE Coopérative scolaire Spectacles Expositions	1.630 €
Prévention Routière	120 €
Sou des Ecoles	250 €
Forez Donzy Football	1.500 €
Château d'Aix (voyage humanitaire Maroc)	150 €
Association Sportive Lycée du Forez (150 €
MJC de Feurs (épicerie solidaire)	150 €
Non Affecté	2.155 €
Participation travaux invest. commerçants, artisans...	6.000 €
TOTAL	72.500 €